

n° 23 - 07964

Contrat de cession Théâtre du Nord

CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Théâtre du Nord - Centre Dramatique National Lille Tourcoing Région Hauts-de-France
SARL au capital de 7.700 €
Siège social : 19 rue des Champs à Tourcoing, 59200
Adresse : 4 place du Général de Gaulle, BP 302, 59026 Lille Cedex
Tél. : 03 20 14 24 00
SIRET : 324 745 405 000 21 / APE : 9001Z
Licences : L-R-19-1302, L-R-19-1303, L-R-19-1304 (Lille), L-R-19-1104 (Tourcoing)
N° TVA intracommunautaire : FR 43 324 745 405
Représenté par **Caroline LOZE** en qualité de directrice de production déléguée au projet artistique, ci-après dénommée LE PRODUCTEUR, d'une part,

ET

Mairie de Villeparisis
32 Rue de Ruzé - 77270 Villeparisis
Téléphone : 01.64.67.52.00
SIRET : 21770514400012
Représentée par Monsieur **Frédéric BOUCHE**, en sa qualité de Maire de la commune et en vertu de la délibération n° 2022-01/02-01 du 15 février 2022
ci-après dénommé L'ORGANISATEUR, d'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

A) LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes et techniciens nécessaires à sa présentation :

Titre du spectacle : **Ma couleur préférée**
Texte : Ronan Chêneau mise en scène David Bobée
Durée : 1h

B) L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition de la salle du centre culturel (Place de Pietrasanta - 77270 Villeparisis), en ordre de marche et dont LE PRODUCTEUR déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques. En aucun cas, L'ORGANISATEUR ne pourra changer, ni le lieu, ni le dispositif scénique du spectacle, sans l'accord écrit du PRODUCTEUR.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet

LE PRODUCTEUR cède à L'ORGANISATEUR, qui accepte dans les conditions définies par le présent contrat, le droit de représentation du spectacle précité dans le lieu susmentionné. LE PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat de cession de droit de représentation, **TROIS représentations** sur le lieu précité, selon le calendrier suivant :

- 1) Mercredi 31 mai 2023 à 14h30
- 2) Jeudi 1^{er} juin 2023 à 10h (scolaire)
- 3) Jeudi 1^{er} juin 2023 à 14h30 (scolaire)

ARTICLE 2 – Obligations du producteur

LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations.

En qualité d'employeur, LE PRODUCTEUR assurera les rémunérations, les défraiements et le transport de son personnel artistique, technique et administratif attaché au spectacle et s'engage irrévocablement à effectuer le règlement des charges sociales afférentes : URSSAF, POLE EMPLOI, AUDIENS, CONGÉS SPECTACLES, FNAS, CMB etc. ainsi que les éventuelles retenues à la source dues par les personnes qui ne seraient pas fiscalement domiciliées en France.

Paraphes

1

u

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

LE PRODUCTEUR sera responsable de l'application de la législation du travail en ce qui concerne ses personnels. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. LE PRODUCTEUR en assurera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières. LE PRODUCTEUR s'engage à ce que le décor, les accessoires et les effets spéciaux soient conformes aux règlements de sécurité et aux dispositions du code du travail.

LE PRODUCTEUR fournira une fiche technique (annexe 1), qui détermine les caractéristiques techniques du spectacle, ainsi que tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement du spectacle. Elle devra également comprendre un planning technique détaillé précisant le personnel mis à disposition par le PRODUCTEUR et celui demandé à l'ORGANISATEUR. La fiche technique fait partie intégrante du contrat.

LE PRODUCTEUR sera responsable de l'organisation de l'intégralité des voyages de ses personnels attachés aux représentations objet des présentes dans les conditions exposées dans l'avenant N° 1.

LE PRODUCTEUR conservera la responsabilité de déclarer et d'acquitter les droits voisins qui pourraient être dus au titre de l'utilisation de phonogrammes ou de vidéogrammes durant le spectacle.

LE PRODUCTEUR fournira à l'ORGANISATEUR une photocopie du traité particulier conclu avec la ou les sociétés d'auteurs et/ou éditeurs concernant ce spectacle, ainsi que le montant exact des droits à verser en cas de régime particulier.

LE PRODUCTEUR fournira à l'ORGANISATEUR les éléments nécessaires à la publicité et à la rédaction des programmes.

LE PRODUCTEUR déclare bénéficier d'un subventionnement public, à ce titre l'ORGANISATEUR est exonéré de la taxe parafiscale sur les spectacles.

LE PRODUCTEUR certifie que le spectacle aura été représenté moins de 141 fois à l'issue de la dernière représentation objet du présent contrat.

ARTICLE 3 – Obligations de l'organisateur

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche ainsi que le personnel technique nécessaire aux déchargements et rechargements, aux montages et démontages et aux services des répétitions et représentations tels qu'il en aura convenu avec LE PRODUCTEUR et qu'ils l'auront précisé dans une fiche technique et un calendrier prévisionnel de travail établis d'un commun accord, parties intégrantes du présent contrat.

L'ORGANISATEUR assurera en outre le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations et les charges sociales et fiscales de ce personnel.

La recette reste acquise à l'ORGANISATEUR qui fera parvenir au PRODUCTEUR à l'issue des représentations un bordereau récapitulatif le nombre de spectateurs payants et exonérés.

L'ORGANISATEUR aura à sa charge les droits des auteurs et des compositeurs (SACD et SACEM). Il en assurera le paiement ainsi que les déclarations liées à ce paiement, détaillé comme suit : 10,5 % du prix de la cession HT ou de la recette de billetterie HT, hors contributions diffuseurs pour les droits du texte (SACD), 5,5% du prix de la cession HT ou de la recette de billetterie HT, hors contributions diffuseurs pour les droits musicaux (SACEM). Le programme à déclarer à la SACEM est le numéro 30000114817.

L'ORGANISATEUR mettra à la disposition de l'ensemble de l'équipe du spectacle un catering léger (eau, café, thé, boissons, biscuits, fruits secs et frais...).

En matière de publicité et d'information, L'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par LE PRODUCTEUR et observera scrupuleusement les mentions obligatoires suivantes :

Ma couleur préférée

Texte Ronan Chéneau

Mise en scène David Bobée

Avec Shade Hardy Garvey Moungonco, Steven Lohick Madiele Ngongo et Orlande Zola

Avec la participation de Lou Valentini

Scénographie David Bobée avec la collaboration de Léa Jézéquel

Lumière Stéphane Babl Aubert

Vidéo Wojtek Doroszuk

Paraphes

Musique Jean-Noël Françoise
Costumes Pascale Barré
Assistanat à la mise en scène Sophie Colleu
Recherches Conne Meyniel
Régie son et vidéo Marvin Jean et Nathan Chenaud (en alternance)
Régie lumière Léo Courpoin
Régie plateau Marie Lévêque
Construction décor Atelier CPR
Traduction LSF Anne Lambalez / Accès Culture
Réalisation teaser vidéo Wojtek Doroszuk

Production Théâtre du Nord, CDN Lille Tourcoing Hauts-de-France
Coproducteur CDN de Normandie-Rouen, Le Grand Bleu, Lille - scène conventionnée pour l'enfance et la jeunesse, L'Éclat, Pont-Audemer - scène conventionnée pour l'enfance et la jeunesse.

Le texte est publié aux éditions Les Solitaires Intempestifs

ARTICLE 4 – Prix des places

Le prix des places est fixé selon l'usage de L'ORGANISATEUR pour la saison en cours. La capacité de la salle est de **650 places**. La jauge de la salle pour les représentations scolaires ne devra pas dépasser **250 personnes**.

L'ORGANISATEUR mettra à la disposition du PRODUCTEUR 10 invitations par représentation. Ce quota constitue le nombre d'invitations personnelles de la compagnie. Le quota d'invitations professionnelles diffuseur sera ajouté aux places d'invitations.

Les places non retirées ½ heure avant le début du spectacle pourront être remises en vente.

ARTICLE 5 – Montant de la cession

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de la présente cession, sur présentation d'une facture la somme de **12.000,00 € HT**, + T.V.A. à 5.5 %, soit un total de **12.660,00 € TTC** (douze mille six cent soixante euros centimes).

En sus, L'ORGANISATEUR prendra en charge les repas, l'hébergement, les voyages et les transferts de l'équipe ainsi que les frais de transport du décor. Ils feront alors l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 – Paiement

Le règlement de la somme due au PRODUCTEUR (cf Article 5) sera effectué sur présentation d'une facture par virement bancaire, à l'issue de la dernière représentation sur le compte du PRODUCTEUR :

Compte ouvert au nom de :	THEATRE DU NORD
NOM DE LA BANQUE :	CREDIT COOPÉRATIF
ADRESSE DE LA BANQUE :	16 rue de Tenremonde – 59800 Lille
IBAN :	FR76 4255 9100 0008 0010 5823 529
BIC :	CCOPFRPPXXX

En cas de transmission par voie électronique de la facture et autres pièces comptables, merci de les adresser aux adresses suivantes : centre-culturel-jacques-provart@orange.fr

ARTICLE 7 – Montage – démontage – répétitions

Le lieu théâtral sera mis à disposition du PRODUCTEUR dès le mardi 30 mai 2023 à 09h00 pour permettre d'effectuer le déchargement, le montage, les réglages, les répétitions et les représentations. Le plateau devra être entièrement dégagé avant l'arrivée de l'équipe technique du PRODUCTEUR.

Le démontage et le rechargement seront effectués à l'issue de la dernière représentation, jeudi 1er juin 2023.

ARTICLE 8 – Assurances

Le Producteur est tenu d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant et ou appartenant à son personnel dans le cadre des répétitions, représentations, y compris pendant le transport de ceux-ci. Le matériel qu'il utilisera, qu'il lui appartienne, qu'il soit loué ou qu'il lui ait été prêté sera assuré par ses soins. Le Producteur assume,

fwopht



tant vis-à-vis de l'Organisateur que des tiers, l'entière responsabilité de l'ensemble des dommages qui pourraient être causés aux biens ou aux personnes de son fait ou du fait de son personnel.
En cas d'accident du travail impliquant les employés du Producteur, celui-ci est tenu d'effectuer les formalités légales.

L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à son activité et l'exploitation du spectacle dans son lieu, dont il atteste la conformité vis à vis des prescriptions légales ou réglementaires en matière de sécurité. Il sera notamment responsable de tout accident qui surviendrait à un tiers sur le lieu des représentations répétitions du fait de son matériel ou de son personnel mais non de ceux causés par le fait du matériel ou du personnel du Producteur.

ARTICLE 9 – Enregistrement - diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de trois minutes au plus, toute retransmission ou enregistrement, même partiel, des représentations, objet du présent contrat, devra faire l'objet d'un accord écrit particulier.

ARTICLE 10 – Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure telle qu'elle est définie par la loi et la jurisprudence française et qui peut seule exonérer les parties de l'exécution du présent contrat. En cas de force majeure, le cocontractant empêché informera immédiatement l'autre partie. Les deux parties, Producteur et Organisateur, s'engagent en premier lieu à trouver une solution de report à l'exécution du contrat.

A l'exception des cas de force majeure, toute annulation du fait de l'une des parties, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière, au prorata des représentations qui auraient été déjà exécutées.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour l'inexécution de la clause essentielle du paragraphe A de son exposé.

ARTICLE 11 – Clause particulière relative à la pandémie de Covid-19

Dans le cadre d'une crise sanitaire ou de ses suites, les deux parties s'engagent à mettre en place toutes les mesures d'hygiène et de sécurité nécessaires et à veiller à leur respect, tant au plateau qu'en dehors.

Si des contraintes liées à une crise sanitaire ou à ses suites surgissaient, les deux parties s'engagent à rester ouvertes à la discussion et à trouver une solution amiable, à la fois dans un esprit de solidarité professionnelle et dans un souci de préservation de l'équilibre budgétaire de chaque partie ; et ce, quelle que soit la nature de la ou les contraintes (maladie d'un membre d'une des équipes, interdiction de déplacement, conditions d'accueil strictes, restriction de jauge, gestion du flux des spectateurs, port du masque et gestes barrières, pass obligatoire, décision légale de fermeture, etc.).

Les deux parties s'engagent à appliquer la réglementation en vigueur à la date de la/les représentation/s selon leur statut. A cet égard, l'ORGANISATEUR rappelle que l'ensemble de son équipement est un Établissement Recevant du Public de type L (salle de spectacle). Ces mesures peuvent indifféremment toucher à des restrictions d'accueil des spectateurs ou des professionnels (port du masque, distanciation physique, pass sanitaire ou vaccinal, etc.).

ARTICLE 12 – Signature électronique

Conformément aux dispositions des articles 1174 à 1177 et des articles 1366 et 1367 du Code civil, le Contrat est signé électroniquement, ce que chacune des Parties accepte expressément, au moyen du service Yousign. Chacune des Parties reconnaît que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

ARTICLE 13 – Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 14 – Disposition particulières

Les annexes et avenants à ce contrat font partie intégrante du contrat et doivent être scrupuleusement respectés.

Paraphes

Fait à Lille, le 16 mai 2023, signé électroniquement entre les parties,

LE PRODUCTEUR
Caroline LOZÉ

L'ORGANISATEUR
Frédéric BOUCHE

Théâtre du Nord
Théâtre National de Tourcoing Région Hauts de France
Directrice de Production : Caroline LOZÉ
4, place du Général de Gaulle, BP 302
59026 LILLE Cedex - Tél. 03 20 14 24 00
RC B 324 745 405 - APE 9001 Z



Paragraphe

2

5

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

AVENANT AU CONTRAT DE CESSIION DU 16 mai 2023

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Théâtre du Nord – Centre Dramatique National Lille Tourcoing Région Hauts-de-France

SARL au capital de 7.700 €

Siège social : 19 rue des Champs à Tourcoing, 59200

Adresse : 4 place du Général de Gaulle, BP 302, 59026 Lille Cedex

Tél. : 03 20 14 24 00

SIRET : 324 745 405 000 21 APE : 9001Z

Licences : L-R-19-1302, L-R-19-1303, L-R-19-1304 (Lille), L-R-19-1104 (Tourcoing)

N° TVA intracommunautaire : FR 43 324 745 405

représenté par **Caroline LOZE** en qualité de directrice de production déléguée au projet artistique, ci-après dénommée LE PRODUCTEUR, d'une part,

ET

Mairie de Villeparisis

32 Rue de Ruzé - 77270 Villeparisis

Téléphone : 01.64.67.52.00

SIRET : 21770514400012

Représentée par Monsieur **Frédéric BOUCHE**, en sa qualité de Maire de la commune et en vertu de la délibération n° 2022-01/02-01 du 15 février 2022

ci-après dénommé L'ORGANISATEUR, d'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des représentations du spectacle **Ma couleur préférée**, présenté les 31 mai et 1^{er} juin 2023 au Centre culturel Jacques Prévert de Villeparisis, objet du contrat de cession cité en référence, il est convenu ce qui suit :

1) Voyages, défraiements repas, transport du décor

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR les sommes ci-dessous correspondant au remboursement des frais annexes, selon le devis figurant en annexe 2 :

- Voyages de l'équipe pour 9 personnes, pour un montant de **1.208,20 € HT**
- **59 repas** au montant de 19,40 € / repas, soit un total de **1.144,60 € HT**. Ce montant pourrait être revu à la hausse en fonction du tarif syndical en vigueur au moment des représentations. Certains repas pourront être directement pris en charge par l'Organisateur. Dans ce cas, les défraiements ne seront pas dûs.
- Le transport du décor pour un montant de **2.987,40 € HT**

Pour un montant total de **5.340,20 € HT + TVA 5,5%**, soit un total de **5.633,91 € TTC** (cinq mille six cent trente trois euros et quatre vingt onze centimes)

2) Matériel technique

Conformément à la fiche technique figurant en annexe 1 du présent contrat, L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR la somme de **920,00 € HT + TVA 5,5%**, soit **970,60 € TTC** correspondant à 3 jours de location de divers éléments techniques.

Le règlement de l'ensemble de ces frais sera effectué sur présentation d'une facture au plus tard le lendemain de la représentation par virement bancaire sur le compte du PRODUCTEUR.

3) Hébergement et transferts

L'ORGANISATEUR prendra directement en charge et réservera l'hébergement des 9 personnes de l'équipe, en hôtel***, soit 27 nuitées en chambres single. Le PRODUCTEUR fournira à l'ORGANISATEUR une rooming list détaillée.

L'ORGANISATEUR prendra directement en charge les transferts gare > hôtel > théâtre pour les membres de l'équipe.

LES AUTRES TERMES DU CONTRAT DE REFERENCE RESTENT INCHANGES.

Fait à Lille, en double exemplaire, le 16 mai 2023.

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé")

LE PRODUCTEUR
Caroline LOZE

L'ORGANISATEUR
Frédéric BOUCHE

Théâtre du Nord

Théâtre National Lille Tourcoing Région Hauts de France
Directrice de Production : **Caroline LOZÉ**
4, place du Général de Gaulle, BP 302
59026 LILLE Cedex - Tél. 03 20 14 24 00
RC 324 745 405 - APE 9001 Z



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Annexe 1 : fiche technique



FICHE TECHNIQUE « Ma Couleur Préférée » Mise en scène : David Bobée au 30/01/2022

Durée de la représentation : 1h00

Avec **Steven Lohick Madiele Ngondo, Garvey Hardy Shade Mougondo Banakina, Orlande Nataéll Zola**

Texte : **Ronan Chéneau**
Mise en scène : **David Bobée**
Assistante à la mise en scène : **Sophie Collet**
Scénographie : **David Bobée, Léa Jezekiel**
Composition et création son : **Jean Noël Françoise**
Création vidéo : **Wojtek Doroszuk**
Création lumière : **Stéphane Babi Aubert**
Création costume : **Pascale Barre**
Atelier de construction : **CPR**

Régie plateau : **Marie Lévêque**
Régie lumière : **Léo Courpottin**
Régie son et vidéo : **Marvin Jean**

01 20 33 71 00
Théâtre du Nord, CDN Lille-Tourcoing Hauts de France
01 20 33 71 00
CDN de Normandie-Rouen, Le Grand Bleu - Scène Convenue pour l'enfance et la jeunesse.
L'Éclat - Scène Convenue pour l'enfance et la jeunesse

Théâtre du Nord - 4 place du Général de Gaulle - 59026 Lille Cedex
Contacts techniques
François Meilot, directeur technique francois.meilot@theatredunord.fr 06 88 10 27 18
David Lawrie, directeur technique à domicile david@theatredunord.fr 06 17 88 75 75

Peraphes

7

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023



Équipe de tournée Théâtre du Nord 8 personnes

Caractéristiques principales nécessaires à l'accueil :

- Ouverture minimum au plateau : 13m
- Hauteur minimum sous grill : 7 m
- Profondeur minimum du cadre de scène au mur du lointain : 8 m
- Ouverture minimum du cadre de scène : 10m
- Hauteur minimum du cadre de scène : 6m50
- Dimensions minimums de l'accès des décors – largeur : 3m40 - hauteur : 2m80
- Quai de déchargement pour un porteur de 50m3
- Un espace de stockage à déterminer est nécessaire dans le lieu d'accueil pour les caisses ou le surplus de décor du T DN (2m60 x 1m40). Nous prévenir si vous souhaitez garder la remorque du camion
- Le sol devra être parfaitement à niveau et plat
- La largeur pourra être limitée en accord avec le Théâtre du Nord après étude de vos plans
- Les régies son et lumière sont placées en salle
- Les accès plateau jardin et cour ainsi que les loges doivent être équipés de retour son
- L'heure d'entrée du public en salle doit être définie en accord avec l'équipe du Théâtre du Nord

Théâtre du Nord – 4 place du Général de Gaulle – 59026 Lille Cedex

Contacts techniques :

François Maillot, directeur technique francoismaillot@theatredunord.fr 06 88 20 27 18

David Laurie, directeur technique adjoint davidlaurie@theatredunord.fr 06 17 88 75 75

Parophes

8

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023



Planning type à adapter en fonction des enchaînements de représentation

Date	Heure	Activité	Régisseur lumière Leo Courpoin	Régisseur plateau Marie-Joséphine	Régisseur son et vidéo Marvin Jean	Régisseur général	Régisseur plateau	Centre	Musique	Régisseur lumière	Electroson	Régisseur son	Régisseur vidéo	Maquette
11	09:00	12:00	Déchargement du camion Montage lumière Montage des décors Montage son et vidéo											
	12:00	13:00	Montage lumière Montage des décors											
	13:00	14:00	Interservice son											
	14:00	15:00	Régage lumière Finitions décors											
	15:00	16:00	Régage lumière Mise en place accessoires /course /loges											
	16:00	19:00	Régage vidéo											
	19:00	20:00	Raccord technique											
	20:00	21:00	Répétition											
	21:00	22:00	Mise											
1	13:00	14:00	Entrée public											
	14:00	15:00	Représentation											
	15:00	16:00	Entretien costume Nettoyage plateau											
	16:00	17:00	Mise											
	17:00	18:00	Entrée public											
	18:00	19:00	Représentation											
	19:00	20:00	Représentation											
20:00	23:00	Démontage												

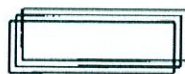
Théâtre du Nord – 4 place du Général de Gaulle – 59026 Lille Cedex

Contacts techniques :

François Mallot, directeur technique francoismallot@theatredunord.fr 06 88 20 27 18

David Laurié, directeur technique adjoint davidlaurie@theatredunord.fr 06 17 88 75 75

Parophes



THÉÂTRE DU NORD

CLASSE MÉCATRONIQUE AU GRADUATE EN MÉTIERS DES PLACES SCÈNE - THÉÂTRE DU NORD 59026

PLATEAU

Régie plateau : Marie Lévêque : +33 (0)6 13 64 56 94 levequemarie7@gmail.com

Descriptif scénographie et décors :

- 1 Plancher de 28mm en pin maritime avec silhouette en pop-up de 8m75 de large sur 6m25 de profondeur
Notre plancher sera vissé dans le plancher du théâtre.
- 1 Mur maison en pin maritime de 8m75 de large sur 4m de haut accroché sur une perche (250Kg)
- 1 Mur de masquage en pin maritime de 6m25 de large sur 4m de haut accroché sur une perche (250Kg)
- 1 fly case
- 10 câbles noir 6mm / 1m + 5 câbles noir 6mm / 2m
- 10 colliers Doughty
- 25 manilles
- 3 nuages en pin maritime + 8 poulies 1rèa 25mm + 6 poulies 2rèa 25mm
- Divers accessoires

Matériel demandé au lieu d'accueil :

- Pendrillons et frises de velours noirs selon le plan envoyé par le TDN
- 1 loge pour 3 personnes
- 2 tables ou praticables pour les régies en salle (4m de long)
- 2 bons aspirateurs, balais, serpillères et sots
- Moquette noire en coulisse
- Gaffeur noir et blanc, adhésif tapis de danse noir et blanc, Barnier noir et blanc, adhésif Photoluminescent, Scotch al'uminium ...
- Catering pendant les répétitions et des la veille de la 1ère représentation : Mouchoirs, café, thé, gâteaux, fruits frais et secs, jus de fruits. Nous avons besoin de 10 petites bouteilles par représentation et répétition ou des gourdes et un accès à une fontaine d'eau

Théâtre du Nord – 4 place du Général de Gaulle – 59026 Lille Cedex

Contacts techniques :

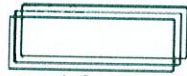
François Maillot, directeur technique francois.maillot@theatredunord.fr 06 88 20 27 18

David Laurie, directeur technique adjoint davidlaurie@theatredunord.fr 06 17 83 75 75

Paraphes

10

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023



THÉÂTRE DU NORD

LE DÉPARTEMENT DU NORD - LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS - LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

LUMIÈRE

Régie lumière : Léo Courpatin : +33 (0)6 45 33 45 55 leocour@laposte.net

Matériel mis à disposition par le Théâtre du Nord :

- 10 MARTIN MAC AURA
- 5 PAR LED Varilite
- 4 SOURCE4 LED S3 50"
- 1 Ruban LED RVBW dans le décor
- 1 splitter DMX 6 départs
- 20 câbles DMX 5 points / 5m
- 6 câbles DMX 5 points / 20m
- 1 GranMA2 Wing

Au regard du calendrier de la saison, nous avons trouvé une solution afin que nous ayons à notre disposition le matériel lumière et vidéo toute la saison et que vous limitiez vos coûts de location, faciliter les transports et gagner en fiabilité. Nous pouvons d'ores et déjà vous proposer, selon la durée d'immobilisation, une participation selon le tableau ci-joint :

1 jour	600€	8 jours	1480€
2 jours	800€	9 jours	1600€
3 jours	920€	10 jours	1680€
4 jours	1000€	11 jours	1760€
5 jours	1100€	12 jours	1840€
6 jours	1200€	13 jours	1920€
7 jours	1320€	14 jours	2000€

Matériel demandé au lieu d'accueil :

- 7 découpes 714 SX
- 4 découpes 614 SX
- 12 découpes 613 SX
- 2 PC 1Kw pour l'éclairage des coulisses

Les projecteurs doivent être de la même série ou apparence selon leur type.

La liste de projecteurs sera adaptée à chaque lieu en fonction du plan adapté à votre salle

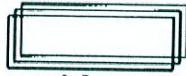
Théâtre du Nord - 4 place du Général de Gaulle - 59026 Lille Cedex

Contacts techniques :

François Maillot, directeur technique francois.maillot@theatredunord.fr 06 88 20 27 18
David Laurie, directeur technique adjoint david.laurie@theatredunord.fr 06 17 88 75 75

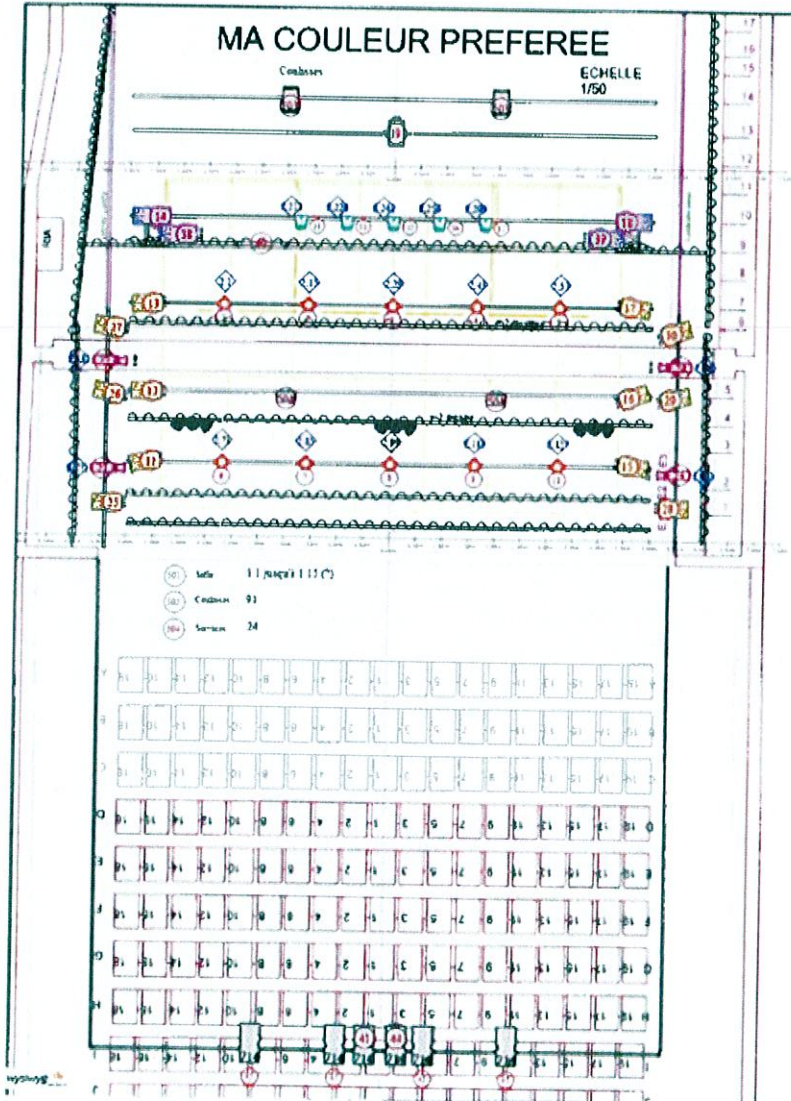
Paraphes

11



THÉÂTRE DU NORD

Centre de gestion Théâtre du Nord



Paraphes

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023



THÉÂTRE DU NORD

Centre Jean Vautour National des Opérations Artistiques de France - 59026 Lille Cedex

SON

Régie son : Marvin Jean : +33 (0)6 52 02 94 19 jeanmrvn@gmail.com

Matériel emporté par le Théâtre du Nord :

Régie :

- 1 ordinateur - Ableton Live 10
- 1 carte son 8 IN / 8 OUT Analogique ou ADAT
- 1 commande midi

Matériel demandé au lieu d'accueil :

Façade :

- 1 système façade adapté à la salle avec subs séparés, front fill et rattrapage si nécessaire, amplis et câblages correspondant
- Cluster central séparé indispensable

Retour scène :

- 2x Retours type X12 ou X15 au sol à Jar et Cour du décor équipés de lyres et d'élingues noires s'il existe une possibilité d'accroche, amplis et câblages correspondant
- 2x Retours type X8 ou X12 face plateau, amplis et câblages correspondant
- 1x X8 dans le décor

Micros :

- 2x Micros de surface type P2M (Beta 91)
- 2x KM184 (installés dans le décor)
- 4x Récepteurs HF adaptés aux fréquences locales
- 3x HF Main capsule SMS8
- 1x HF Pocket
- 1x DPA 4060 (Pocket installé dans le décor)
- 1x SMS8 en régie
- 1x HF main pour les répétitions

Régie :

- Console numérique Yamaha série CL/QL
- Barquettes électriques
- Lampe de régie en plus de la console
- multi XLR male-Jack 8 paires pour la carte son
- Prévoir 1 mètre d'espace à gauche de la régie

Théâtre du Nord - 4 place du Général de Gaulle - 59026 Lille Cedex

Contacts techniques :

François Maillot, directeur technique francoismaillot@theatredunord.fr 06 88 20 27 18

David Laurie, directeur technique adjoint davidlaurie@theatredunord.fr 06 17 88 75 75

Paraphes

13

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023



THÉÂTRE DU NORD

CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL SAISON 2022-2023 IMPRIMERIE ALBERT-ROBERT - LILLE - PRÉFECTURE DU NORD

PATCH IN :

N°	Micro	Nom	Commentaire
1	HF main	Hardy	
2	HF main	Lohick	
3	HF main	Orlande	
4	HF Dpa 4060	Maïson	Dans le décor
5	KM184	Jar	Dans le décor
6	KM184	Cour	Dans le décor
7	PZM	Jar	Face plateau
8	PZM	Cour	Face plateau
9	HF main	Mise en scène	
10			
11	Carte son	Face L	
12		Face R	
13		Loin L	
14		Loin R	

PATCH OUT :

OUT	Nom	Commentaire
Mix 1	Face J	
Mix 2	Face C	
Mix 3	Loin J	
Mix 4	Loin C	
Mix 5	Maïson	
L		
R		
Cluster		Séparé

Théâtre du Nord – 4 place du Général de Gaulle – 59026 Lille Cedex

Contacts techniques :

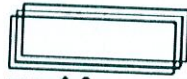
François Maillot, directeur technique francoismaillot@theatredunord.fr 06 88 20 27 18

David Laurie, directeur technique adjoint davidlaurie@theatredunord.fr 06 17 88 75 75

Paraphes

14

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023



THÉÂTRE DU NORD

THEATRE DU NORD - 4 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 59026 LILLE CEDEX - FRANCE - TÉLÉPHONE : 06 88 20 27 18

VIDEO

Régie vidéo : Marvin Jean : +33 (0)6 52 02 94 19 jeanmrvn@gmail.com

Matériel emporté par le Théâtre du Nord :

- Vidéoprojecteur 15k lumens WUXGA Epson EB-L1755U
- Objectif ELP10 2.42-3.71:1
- Objectif ELP15 1.57-2.56:1
- Objectif ELP04 0.64-0.77:1
- Routeur Wifi
- Mac Mini avec Millumin 3
- MacPro avec Millumin 3 (Spare)
- Blackmagic HDMI - HD SDI
- Câble HDSDI

Base image d'un minimum de 8,75m.

Prévoir un angle d'attaque d'au moins 26° à partir du bord de notre décor (plancher en plin maritime)

Matériel demandé au lieu d'accueil :

- Un espace en régie à côté du son pour le MacPro avec une multiprise et une lampe de régie

Théâtre du Nord - 4 place du Général de Gaulle - 59026 Lille Cedex

Contacts techniques :

François Maillot, directeur technique francoismaillot@theatredunord.fr 06 88 20 27 18

David Laurie, directeur technique adjoint davidlaurie@theatredunord.fr 06 17 88 75 75

Paraphes



Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat ainsi que l'annexe 1(plan d'implantation standard)

Signatures :

Pour le lieu d'accueil

Pour le Théâtre du Nord

Théâtre du Nord – 4 place du Général de Gaulle – 59026 Lille Cedex

Contacts techniques :

François Maillot, directeur technique francoismaillot@theatredunord.fr 06 88 20 27 18
David Laurie, directeur technique adjoint davidlaurie@theatredunord.fr 06 17 88 75 75

Paraphes

16

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Annexe 2 : frais annexes

THEATRE DU NORD

Centre Dramatique National Lillois Tourcoing Hauts-de-France

SIRET : 345 745 405 000 21

APE : 8001Z

TVA : FR43324745405

Licences d'entrepreneur de spectacles n°

L.R-19-1302 L.R-19-1303 L.R-19-1304 (L. 16) L.R-19-1304 (Tourcoing)

4 place du Général de Gaulle - BP 302 - 59026 Lille cedex

Service culturel / C. culturel Jacques Prévert

77770 V. Anpiras

DEVIS MA COULEUR PREFEREE (au 06/02/23) Saison 2022/2023

Cession		
3 REPRESENTATIONS les 31 mai et 1er juin 2023		12 000,00 €
		Sous-total 1 HT
		12 000,00 €
		TVA 5,5%
		660,00 €
		sous-total 1 TTC
		12 660,00 €
Frais Annexes (pris en charge directement par l'organisateur)		
HEBERGEMENT		27
VOYAGES		1 200,20 €
DEPRAIEMENTS REPAS		1 144,60 €
TRANSPORT DE CIER		2 987,40 €
		Sous-total 2 HT
		5 348,20 €
		TVA 5,5%
		293,71 €
		sous-total 2 TTC
		5 633,91 €
Fiche technique LOCATION MATRIEL LUMIERE 5 3 JRS (cf fiche technique)		
		920,00 €
		Sous-total 3 HT
		920,00 €
		TVA 5,5%
		50,00 €
		sous-total 3 TTC
		970,00 €
		Total HT 1+2+3
		18 250,20 €
		TVA 5,5%
		1 004,31 €
		Total TTC
		19 254,51 €

Contact

Manon Raffoux - administratrice de production

03 20 14 24 09 / 06 09 51 52 59

manonraffoux@theatre-nord.fr

Perophis

u

UNION DES PAYSERS / DAVID BOBEE										
DEVIS PREVISIONNEL - 3 REPRESENTATIONS les 21 mai et 1er juin 2023										
Centre culturel Jacques Prévert - Villeparisis										
Hébergement + Petit déjeuner (chambre simple - 3 à 4 toiles minimum)										
Prix directement en charge par le lieu										
		voyage techn		montage / voyages art		Rap #1 (14.03)		Rap #2 et 3 (19.01 + 14.05)		
		lundi	mercredi	lundi	mercredi	lundi	mercredi	lundi	mercredi	
		29-mai	30-mai	29-mai	31-mai	31-mai	01-juin	01-juin	02-juin	
1 Comédien	Lohick Maciele									
2 Comédien	Hardy Shade Mwangando									
3 Comédien	Orlando Ntsoel Zola									
4 Régie plateau	Marie Lévesque									
5 Régie lumière	Léo Courcier									
6 Régie son / vidéo	Marvin Jean									
7 Assistante metteur en scène	Sophie Colau									
8 Metteur en scène	David Bobee									
9 Production	CCN Lille									
Nombre de nuitées		3	3	3	3	3	3	3	3	
									Nombre TOTAL de nuitées	27

Défalcations (base CCNEAC à la date du devis 19,40 €)										
		voyage techn		montage / voyages art		Rap #1 (14.03)		Rap #2 et 3 (19.01 + 14.05)		
		lundi	mercredi	lundi	mercredi	lundi	mercredi	lundi	mercredi	
		29-mai	30-mai	29-mai	31-mai	31-mai	01-juin	01-juin	02-juin	
1 Comédien	Lohick Maciele									
2 Comédien	Hardy Shade Mwangando									
3 Comédien	Orlando Ntsoel Zola									
4 Régie plateau	Marie Lévesque									
5 Régie lumière	Léo Courcier									
6 Régie son / vidéo	Marvin Jean									
7 Assistante metteur en scène	Sophie Colau									
8 Metteur en scène	David Bobee									
9 Production	CCN Lille									
Nombre de repas		3	3	3	3	3	3	3	3	
									Nombre TOTAL de déca émanés	54
									Montant TOTAL	1144,80 €

Voyages équipe technique, artistique et prod (1 ^{ère} classe et plus de 5h)						
		A l'air	Retour	A l'air	Retour	TTC
1 Comédien	Lohick Maciele	Paris	Paris	35,00	35,00	70,00 €
2 Comédien	Hardy Shade Mwangando	Lille	Lille	75,00	75,00	150,00 €
3 Comédien	Orlando Ntsoel Zola	Paris	Paris	30,00	35,00	70,00 €
4 Régie plateau	Marie Lévesque	Lille	Lille	75,00	75,00	150,00 €
5 Régie lumière	Léo Courcier	Rouen	Rouen	30,00	35,00	70,00 €
6 Régie son / vidéo	Marvin Jean	Rouen	Rouen	35,00	35,00	70,00 €
7 Assistante metteur en scène	Sophie Colau	Rouen	Rouen	30,00	35,00	70,00 €
8 Metteur en scène	David Bobee	Lille	Lille	75,00	75,00	150,00 €
9 Production	CCN Lille	Lille	Lille	75,00	75,00	150,00 €
TOTAL Voyages						1260,00 €

TOTAL Transport matériel	2007,40 €
--------------------------	-----------

Paraphes
h

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230606-23_07964-CC
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023